



Mairie d'AUBY
Demande subvention Fonds Vert – Eclairage public
Assistance à maîtrise d'ouvrage Eclairage public
Décision directe n°39

Publié le 21 février 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire 611,

Vu la volonté de sobriété énergétique de la ville d'Auby et son souhait de rénover son parc d'éclairage public,

Vu la nécessité de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'établir un diagnostic du parc d'éclairage public existant, un dimensionnement optimal des installations et un chiffrage fin et précis des investissements correspondant aux scénarios qui seront retenus,

Vu l'appel à projets Fonds vert – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, qui finance des études de diagnostic territorial, l'ingénierie et les études préalables,

Vu plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Postes de dépenses | Montants € HT | Financements | Montant € HT |
|---|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage | 30 370 € | Fonds vert – Eclairage public | 24 296 € |
| | | Fonds propres ville | 6 074 € |
| TOTAL | 30 370 € | TOTAL | 30 370 € |

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 24 296 euros auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Fonds vert – Eclairage public » pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant un diagnostic et un schéma directeur pour la rénovation énergétique du parc d'éclairage public,
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBY, le 17/02/2023

Christophe CHARLES

Maire

